



SI de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) (Siren : 200050052)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Sainte-Suzanne
Arrondissement	Saint-Denis
Département	La Réunion
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Daniel ALAMELOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bel Air
Numéro et libellé dans la voie	2 Rue des Cascavels
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	97441 Sainte-Suzanne
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	contribution de la Région aux frais d'administration générale

Population

Population totale regroupée	344 735
Densité moyenne	336,54

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
974	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) (249740093)	CA
974	CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) (249740119)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département de la Réunion (229740014)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Depuis 2015, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés, assumée par le SYDNE, s'est à la fois structurée et complexifiée en même temps que l'évolution législative en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie (loi NOTRe, LTECV, AGECL,...). Cette compétence comprend notamment : les études générales liées à la faisabilité des équipements et des services, la création et l'exploitation des équipements et des services pour le compte des communautés d'agglomérations membres, le traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets générés par ses propres activités et installations pour le compte des communautés d'agglomérations membres, le tri des déchets des ménages et assimilés pour le compte des communautés d'agglomération membres, la gestion, l'administration et l'exploitation d'installations de stockage de déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, le transport des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, les opérations de communication sur le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration du cadre de vie, les actions menées en partenariat avec ses membres ainsi que les collectivités et leurs groupements et l'ADEME pour la protection du patrimoine naturel dans le cadre de la prévention, de la gestion des espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers, ruraux, de la gestion du littoral et des espaces dédiés aux activités de loisirs et au sport de pleine nature, la réalisation d'études visant à l'amélioration du cadre de vie et à la prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les projets d'aménagement des espaces naturels, la coordination des actions visant à stimuler une meilleure prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les espaces à préserver, les actions à mener en partenariat avec ses membres dans le cadre de l'économie circulaire et de développement de filières innovantes liées au traitement des déchets, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation des ressources naturelles locales.
Autres
- Autres La coopération inter-syndicale dans le cadre de la convention de partenariat passée, entre ILEVA et SYDNE, des partages d'expériences et la recherche de synergies possibles dans le domaine de la gestion des déchets ménagers sont poursuivis. La coopération régionale océan indien : le syndicat souhaite partager son savoir-faire, en matière de traitement des déchets

ménagers, avec tous les partenaires de la zone océan indien, qui le solliciteront. La coopération nationale : le syndicat souhaite renforcer son partage d'expériences et aux échanges politiques, juridiques et techniques sur ses domaines de compétences avec d'autres syndicats mixtes nationaux de traitement de déchets (convention de jumelage) et réseaux nationaux de collectivités

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)